



NOTE DE SERVICE N° 119-23 /MBPE/DGD du 17 MAI 2017  
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet :** Opération d'importation de 150 000 tonnes de ciment.

**Réf :** Courrier n° 0423/MIM/DGAI/DPIC du 09/05/2017.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, pour faire face à la raréfaction et à la flambée des prix du ciment constatées sur le marché national, les sociétés **Les Ciments d'Afrique Côte d'Ivoire (CIMAF-CI) et LafargeHolcim Côte d'Ivoire** ont été autorisées, par le Gouvernement, à importer **150 000 tonnes** de ciment sur la période **d'avril à juillet 2017**, selon les modalités déclinées dans le tableau joint en annexe.

Conformément à la décision du Gouvernement de faciliter le déroulement de cette opération, le contrôle de la qualité du ciment importé par ces sociétés s'effectuera, exceptionnellement, dans le pays de provenance.

En conséquence, les importations dans le cadre cette opération sont exemptées du contrôle des paramètres chimiques à destination.

Pour autant, après la levée de la déclaration en détail, la délivrance du BAE, donnant lieu à l'enlèvement des cargaisons à l'arrivée, reste soumise à la production du certificat de conformité aux normes délivré par la société CODINORM.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

**P.J :** Programme des importations.

LE DIRECTEUR GENERAL  
DIRECTION DES DOUANES  
Le Directeur  
Général  
*[Signature]*  
**Côl. MAÏDA Pierre A.**

**Répartition et programmation des importations des 150 000 tonnes de ciment par les industriels du ciment en activité**

Mois	Importateur	Date d'arrivée du navire à Abidjan	Quantité (tonnes)
Mai	CIMAF	12/05/2017	18 000
	CIMAF	16/05/2017	18 000
	Lafargeholcim.Ci	25/05/2017	25 000
Juin	CIMAF-CI	10/06/2017	20 000
	CIMAF-CI	20/06/2017	19 000
	Lafargeholcim.Ci	30/06/2017	25 000
Juillet	Lafargeholcim.Ci	10/07/2017	25 000
Total			150 000

